

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 10 janvier 2017

- **Désignation** d'un Secrétaire de Séance : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement
- **Appel** nominal.
- **Approbation des procès-verbaux des séances du 28 novembre 2016 : adopté**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Thème :

- L'arbre dans la ville

II – Rapports

- 1 – 25546 - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances
- 2 – 25667 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2017 du protocole d'accord 2012-2016 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon
- 3 – 25492 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2017-2019 avec l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros l'Association ALLIES
- 4 – 25625 - Approbation de l'avance de trésorerie 2017 au profit de l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente
- 5 – 25494 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 551 457 euros à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente
- 6 – 25493 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 964 274 euros à la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente avec la Mission locale de Lyon
- 7 – 25489 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
- 8 – 25491 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux, 13 bis rue Girié à Lyon 3e, au profit de l'Association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation (SPLIF) – Ensemble Immobilier n° 03375
- 9 – 25488 - Modification du montant de la subvention de fonctionnement au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC
- 10 – 25487 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le centre social Bonnefoi - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
- 11 – 25486 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l'Association "Com'Expression" - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires
- 12 – 25550 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire consentie à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit du "Groupement d'intérêt Public - Maison de la Veille Sociale du Rhône" de locaux situés 246, rue Duguesclin à Lyon 3e - EI n° 03049
- 13 – 25623 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 82 000 euros
- 14 – 25509 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

- 15 – 25539 - Réhabilitation du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3e - Opération n° 03047635 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, programme 20005
- 16 – 25530 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association Quais du polar, pour l'organisation de la 13e édition du festival "Quais du polar", les 31 mars, 1er et 2 avril 2017 - Approbation d'une convention d'application.
- 17 – 25461 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés "Scènes découvertes", "Scène de Musiques Actuelles" et "Scènes de proximité", dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création, pour un montant global de 499 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre
- 18 – 25394 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2016-2017 - Signature de conventions avec ces associations
- 19 – 25477 - Lyon 3e - Mise à disposition à titre gratuit par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon d'une partie de la place Ferrandière, pour la réalisation d'un jardin partagé – EI 53 061
- 20 – 25418 - Lancement de l'opération n° 60026850 "Rénovation des lanternes obsolètes" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 100 000 euros
- 21 – 25417 - Lancement de l'opération n° 60026851 "Rénovation des lanternes d'éclairage d'ambiance, le long des voiries" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 250 000 euros
- 22 – 25416 - Lancement de l'opération n° 60026852 "Rénovation et amélioration de l'ambiance lumineuse des ponts-rails Felix Faure et Paul Bert dans le 3e arrondissement et Emeraudes dans le 6e arrondissement" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 350 000 euros
- 23 – 25372 - Poursuite de l'opération n° 60021829 "Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020" et affectation complémentaire de l'AP 2015-7, programme 20020.
- 24 – 25640 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2017

Questions diverses

SEANCE DU : 10 janvier 2017

SAISINE DU : 26 décembre 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 janvier 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 04 janvier 2017

**NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR
DE LA SEANCE : 35**

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^{ème}

SECRETAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^{ème}

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Catherine PANASSIER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Maud ROY, Lucie BRIATTE, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Jérôme MALESKI, Ali KISMOUNE, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Amandine BARIOZ PLANCHE, Lionel LASSAGNE, Mohamed-Hanafi BENZAOUI.

Absents excusés: Laurent PEISER, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Jean-François BEL, Pierre FRONTON, Georges KEPENEKIAN, Guy CORAZZOL, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Pascale COCHET, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET, Céline BOS.

Dépôts de pouvoirs : Pierre FRONTON, Guy CORAZZOL, Céline BOS donnent pouvoir à Catherine PANASSIER, Thierry PHILIP, Mohamed-Hanafi BENZAOUI pour les représenter et voter en leur nom.

Pierre BERAT donne pouvoir à Lionel LASSAGNE pour le représenter et voter en son nom (à partir de 19h00)

Pierre FRONTON, Guy CORAZZOL, Nora BERRA, Pierre BERAT, Pascale COCHET, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET, Céline BOS absents de la délibération n° 537 à la délibération n° 560

Laurent PEISER absent de la délibération n° 537 à la délibération n° 544

Lucie BRIATTE absente de la délibération n° 537 à la délibération n° 540

Anne BRUGNERA absente de la délibération n° 537 à la délibération n° 540

Le nombre de voix est de 23 (20 + 3 pouvoirs)

Adoption du procès-verbal du 28 novembre 2017.

M. PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette séance. Je commence donc par vous souhaiter à toutes et à tous une très bonne année 2017, une bonne santé, le meilleur pour votre vie familiale et professionnelle. Je voudrai évidemment commencer par les élus, mais aussi les habitants dont beaucoup sont des fidèles de ce conseil d'arrondissement, les fonctionnaires, les journalistes, tous ceux qui nous aident à faire de ce conseil, un conseil efficace. Auparavant, il faut que je vous annonce que j'ai reçu, par courrier en date du 29 décembre, la démission de M. Romain VAUDAN qui ne fait donc plus partie de notre conseil. Nous avons contacté la personne qui suivait sur la liste et qui n'a pas souhaité siéger. Nous attendons donc la confirmation écrite de son refus de siéger puis nous passerons à la personne suivante. Nous aurons probablement un nouveau membre du conseil d'arrondissement lors de notre prochaine séance. Avant de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016, je souhaiterais apporter une précision à mes propos exprimés en séance du conseil d'arrondissement du 2 novembre 2016 concernant la place du logement dans le projet Part-Dieu et plus particulièrement sur le secteur de la place de Milan : nous avons réuni le 4 octobre 2016 l'ensemble des habitants de l'immeuble B5 situé aux numéros 1, 2 et 3 place Béraudier, propriété de Dynacité, pour leur donner toutes les informations, y compris le calendrier. Pour ces habitants des logements sociaux, il y a eu une information précise sur le relogement. Cela pour préciser que nous avons échangé spécifiquement avec les locataires d'un immeuble de la place Béraudier et non pas l'ensemble des riverains de la place de Milan, du fait du phasage des travaux concernant le parvis de la gare. Cette précision sera annexée au procès-verbal d'aujourd'hui. »

- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2016 : adopté

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Thème :

- L'arbre dans la ville

Conformément à l'article 25 du règlement intérieur du conseil du 3^{ème} arrondissement :

« Les débats des C.I.C.A sont dématérialisés. Ils sont consultables dans leur version audio ainsi que toutes les pièces annexes. A la demande, ils pourront être transmis par Internet ou sur support informatique. »

II – Rapports

1 – 25546 - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances

1 – 25546 - Gestion des assemblées délibérantes - Dématérialisation des dossiers de séances

D. HITZ rapporteur, donne lecture du dossier : « Ce projet de délibération concerne l'ensemble des 221 élus de Lyon. Nous avons d'une part le principe de dématérialisation des convocations, ordres du jour, rapports et autres éléments constitutifs des dossiers de séances afférents aux réunions du conseil municipal, des commissions thématiques et des conseils d'arrondissement, pour la durée du mandat en cours et pour les élus qui auront opté pour ce principe. Et nous avons d'autre part, l'équipement en tablette et en ultrabook des élus ayant accepté cette dématérialisation et ayant opté pour ce type de matériel. A titre indicatif en date du 20 décembre 2016, le recensement des besoins en matériel a donné le résultat suivant : sur les 221 élus concernés, 208 ont accepté la dématérialisation, ce qui représente 94,1 % d'acceptation, 10 ont refusé, 3 ne se sont pas prononcés. 91 ont opté pour l'ultrabook, 64 pour la tablette, 31 pour le matériel de la Métropole et 22 pour leur matériel personnel. Je peux répondre aux éventuelles questions, mais tout le monde est au courant de ce projet de délibération, pour lequel je vous invite à émettre un avis positif. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

M.PHILIP : « Mme BLEY a 5 rapports qu'elle va présenter de façon globale puis nous les voterons comme habituellement un par un. »

2 – 25667 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2017 du protocole d'accord 2012-2016 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon

A. BLEY rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'examiner 5 projets de délibération afférents aux organismes portant la politique emploi insertion de la ville de Lyon.

Ces organismes sont au nombre de trois :

- Maison de l'emploi et de la formation, GIP regroupant les financeurs et les acteurs socio-économiques. Généraliste de l'emploi insertion, elle coordonne les actions emploi avec Pôle emploi et les acteurs institutionnels et associatifs. Elle est en lien avec les entreprises, met en œuvre notamment les clauses d'insertion dans les marchés publics, et organise les recrutements en nombre.

- La Mission locale se consacre à l'insertion socio professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire.

- L'association ALLIES est en charge du PLIE de Lyon pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Les évolutions récentes de ces organismes, résultent principalement de la mise en œuvre de la métropole qui a la compétence insertion et la responsabilité du public RSA. L'action emploi insertion de la Ville de Lyon se développe maintenant en articulation avec le PMIE 2016-2010, dont l'enjeu principal est de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en insertion, grâce à un lien fort entre l'insertion, le développement économique et l'aménagement urbain.

La deuxième évolution importante, résulte de la mutualisation maintenant achevée de ces 3 organismes, pour leur assurer une meilleure visibilité et répondre à une logique de rationalisation nécessaire de l'utilisation des fonds publics. Ces 3 organismes mettent en œuvre un plan d'actions mutualisé, à travers 5 antennes de proximité, comme celle de la rue Duguesclin pour les 3^e et le 6^e arrondissement. Notons également les conséquences financières pour ces organismes, résultant de l'évolution de la politique emploi-insertion de la région, qui a entraîné une perte de 520 000 € de subventions.

La première délibération concerne l'association ALLIES et le PLIE de Lyon. En effet, le protocole d'accord la concernant est arrivé à expiration en 2016 et il vous est demandé d'accepter de proroger pour un an, sa fonction d'organisme intermédiaire de gestion du FSE. En effet, dans la nouvelle architecture administrative, c'est la métropole qui gère les fonds européens du FSE à compter du 1^{er} janvier 2017, l'association ALLIES restant toujours en charge de l'animation et de la programmation des actions des opérateurs d'insertion pour la ville de Lyon. D'avance je vous remercie de bien vouloir accorder cette prorogation pour cette année de transition. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – 25492 - Approbation et autorisation de signature de la convention-cadre 2017-2019 avec l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3^e - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 593 968 euros l'Association ALLIES

A. BLEY rapporteur, donne lecture du dossier : « La délibération suivante concerne toujours l'association ALLIES. Il nous est proposé d'autoriser la signature de la convention-cadre 2017-2020 fixant les missions de l'association compte tenu des évolutions récentes.

Il s'agit principalement :

- de l'accompagnement et de la coordination du réseau des opérateurs d'insertion,

- et du service aux entreprises.

Pour assurer ces missions, il vous est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 593 968 € (608 968). D'avance je vous remercie pour votre avis favorable. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – 25625 - Approbation de l'avance de trésorerie 2017 au profit de l'Association ALLIES, sise 107-109 boulevard Vivier-Merle à Lyon 3^e – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

A. BLEY rapporteur, donne lecture du dossier : « Cette troisième délibération nous propose d'autoriser une convention financière d'avance de trésorerie, entre la ville de Lyon et l'association ALLIES. En effet, ALLIES reste organisme intermédiaire pour le FSE « inclusion » 2015-2016, et l'avance est rendue nécessaire en raison du décalage, entre le versement des fonds par le FSE, intervenant après la clôture des actions, et les nécessités de financement de ces mêmes actions au moment de leur élaboration. Cette avance de trésorerie s'élève à 426 857 € et sera restituée à la ville

dès le versement des fonds européens à ALLIES. D'avance je vous remercie pour votre avis favorable. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 – 25494 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 551 457 euros à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente

A. BLEY rapporteur, donne lecture du dossier : « La délibération 25 494 nous propose d'allouer une subvention de fonctionnement à la Maison de l'emploi et de la formation pour 2017 d'un montant de 551 457 € en application de la convention cadre 2016-2019. Elle est en augmentation de 42 324 € pour compenser la suppression de la mise à disposition d'un fonctionnaire. D'avance je vous remercie pour votre avis favorable. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – 25493 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général de 964 274 euros à la Mission locale de Lyon, sise 107-109, boulevard Vivier-Merle à Lyon 3e – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente avec la Mission locale de Lyon

A. BLEY rapporteur, donne lecture du dossier : « La dernière délibération vous propose d'allouer à la mission locale pour sa mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelles des jeunes une subvention de fonctionnement général 2017 d'un montant de 964 274 € en application de la convention-cadre signée en 2016. D'avance je vous remercie pour votre avis favorable. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 – 25489 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

C. RICHNER rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 – 25491 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux, 13 bis rue Girié à Lyon 3e, au profit de l'Association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation (SPLIF) – Ensemble Immobilier n° 03375

N. ROLLAND-VANNINI rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit en effet d'un avenant visant à renouveler la convention d'occupation des locaux du 13 rue Girié, au bénéfice du SPLIF, le collectif de gestion de ce site polyvalent d'insertion et de formation. La précédente convention arrivant à échéance le 28 février 2017, il vous est proposé de procéder au renouvellement de ladite convention pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mars 2017.

NB : un certain nombre d'associations sont accueillies sur ce site, comme Cobois, Montchat en fête, le Grenier de Lahso ou encore Solidarité Afrique. Des associations que nous rencontrons régulièrement, dans le cadre de leurs activités ou sur le forum des associations. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – 25488 - Modification du montant de la subvention de fonctionnement au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC

N. ROLLAND-VANNINI rapporteur, donne lecture du dossier : « Au préalable, et pour faciliter la compréhension de ce dossier, il convient de rappeler la période de turbulences traversée par la Fédération des MJC en Rhône-Alpes. Soit une mise en redressement judiciaire qui s'est soldée par la liquidation de la Fédération le 30 novembre dernier. Il convient également de rappeler le soutien de la Ville de Lyon aux acteurs de l'Education Populaire et notamment aux MJC lyonnaises, des partenaires

efficaces pour la mise en œuvre des politiques publiques. La fédération des MJC assurait la fonction employeur des directeurs de MJC et sa liquidation risquait de mettre rapidement en péril le fonctionnement des structures.

Aussi, la Ville de Lyon, en concertation avec les représentants élus des 12 MJC lyonnaises, a pu acter, d'une part :

- Le maintien de sa contribution au financement des postes de directeurs. C'est l'objet de ce projet de délibération, au travers du versement d'une subvention de fonctionnement au Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire, le FONJEP. Le solde de la subvention, initialement versée à la Fédération des MJC, avait été gelé depuis sa mise en redressement judiciaire à l'automne.
- D'autre part, l'embauche provisoire des directeurs par chaque MJC, dans l'attente de la constitution d'une entité compétente, pouvant assurer la fonction employeur et RH, c'est-à-dire au-delà du versement d'un salaire mensuel, le recrutement, l'accompagnement et la formation des personnes.

L'important étant le maintien, dans de bonnes conditions, de l'activité des MJC sur le territoire. J'étais hier soir au conseil d'administration de la MJC Montchat et je peux vous dire que le soutien de la Ville de Lyon a été très apprécié tout au long de cette période difficile, notamment l'engagement de Madame Brugnera pour parvenir à une sortie de crise. C'est un dossier que nous allons continuer à suivre ensemble jusqu'à sa complète résolution. »

A. ACHACHE : « Je voudrais juste intervenir rapidement pas en tant qu'élu de la Mairie du 3^e arrondissement, mais en tant qu'administrateur de la Maison pour Tous des Rancy et comme l'a souligné Mme ROLLAND-VANNINI, remercier très fortement et très chaleureusement la Ville de Lyon et plus particulièrement Mme BRUGNERA, pour le travail qui a été fait. Mme ROLLAND-VANNINI ne l'a pas forcément dit, mais si l'ensemble des directeurs des MJC de Lyon ont pu être réembauchés grâce à l'aide de la Ville, cela n'a pas été le cas dans l'ensemble des MJC du Département et de la Métropole. Nous tenions très sincèrement à souligner et à dire que les MJC ont été très sensibles à ce qui a été fait par la Ville et tout le travail accompli par Mme BRUGNERA. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – 25487 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre avec le centre social Bonnefoi - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

N. ROLLAND-VANNINI rapporteur, donne lecture du dossier : « Un rapport plus classique, actant le versement de la première tranche des subventions de fonctionnement aux associations gestionnaires de centres sociaux. C'est le cas chaque début d'année civile. Les conventions-cadre entre la Ville et ces associations ont été renouvelées en 2015 et s'appliquent jusqu'en 2020, apportant ainsi un cadre de travail sécurisant et responsabilisant pour tous. Concernant le cas particulier du Centre Social Bonnefoi, la convention signée en 2015 s'appliquait pour une durée d'un an seulement, laissant ainsi le temps à la structure de valider le renouvellement de son agrément par la CAF du Rhône. Il vous est donc aujourd'hui proposé d'approuver une nouvelle convention-cadre entre la Ville de Lyon et le Centre Social Bonnefoi, pour une durée de 4 ans, à l'identique des autres centres sociaux lyonnais. Pour rappel, la subvention allouée au Centre Social Bonnefoi s'élève à 175 362 euros. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

11 – 25486 - Attribution de subventions de fonctionnement général aux 12 Maisons des jeunes et de la culture de Lyon et l'Association "Com'Expression" - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

N. ROLLAND-VANNINI rapporteur, donne lecture du dossier : « Dans la continuité du précédent rapport, vous êtes appelés à vous prononcer sur l'attribution de la première tranche de subvention (correspondant à environ 80% de la subvention globale) aux MJC lyonnaises. Ce qui équivaut dans le 3^{ème} arrondissement au versement d'une subvention de 576 960 euros à la Maison Pour Tous et de 317 367 euros pour la MJC Montchat. Je vous remercie de bien vouloir approuver ces rapports. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. ACHACHE ne prend pas part au vote en sa qualité de membre d'une association bénéficiaire

12 – 25550 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire consentie à titre onéreux par la Ville de Lyon au profit du "Groupement d'intérêt Public - Maison de la Veille Sociale du Rhône" de locaux situés 246, rue Duguesclin à Lyon 3e - EI n° 03049

F. SERAPHIN rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur ACHACHE met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

13 – 25623 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 82 000 euros

R. JACQUET rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A LA MAJORITE

Abstention de l'Elu UDI (M-H. BENZAOU)

14 – 25509 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

Y. BENHAYOUN rapporteur, donne lecture du dossier : « Une délibération classique qui revient chaque année, mais au combien importante puisque comme vous l'indiquez M. le Maire, c'est par cette délibération que nous allons attribuer les crédits de fonctionnement aux écoles de la Ville, donc absolument indispensable pour la bonne conduite de leurs activités. Trois types de crédits :

1 - Des crédits annuels :

- les fournitures scolaires,
- les bibliothèques et les centres documentaires,
- les photocopies,
- le fonctionnement des réseaux d'aide spécialisée (RASED),
- les consommations informatiques,
- la gestion Educalyon.

2 - Des ajustements de crédits suite à des ouvertures de classes en septembre, car comme vous le savez à la rentrée il y a forcément des ajustements qui peuvent être faits auxquels il faut pouvoir parer à toute éventualité et tout prévoir.

3 - Les Subventions aux coopératives scolaires, très importantes également parce qu'elles doivent pouvoir permettre aux écoles de développer un certain nombre d'activités prévues dans leurs projets, notamment :

- les subventions aux initiatives des conseils d'écoles,
- la subvention assurance contrat collectif d'établissement.

Un engagement fort puisque nous sommes sur un total de financement de près de 1 500 000 €, à l'échelle de la Ville. Ces subventions et ces crédits font état de l'engagement important de la collectivité aux côtés des directions d'écoles, des équipes enseignantes, des élèves et des parents. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

15 – 25539 - Réhabilitation du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu - 30 boulevard Vivier Merle à Lyon 3e - Opération n° 03047635 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1, programme 20005

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « Un dossier que nous évoquerons plusieurs fois je pense durant ces prochaines années puisque les travaux vont durer 6 ans. Il s'agit des travaux d'amélioration de la bibliothèque de la Part-Dieu, du désamiantage, de l'installation d'issues de secours, de systèmes anti-intrusion, de mise en place d'un monte-charge. Je vous demande d'approuver cette première tranche de travaux. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 – 25530 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'Association Quais du polar, pour l'organisation de la 13e édition du festival "Quais du polar", les 31 mars, 1er et 2 avril 2017 - Approbation d'une convention d'application.

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « Nous ne présentons plus « Quais du Polar » car nous en sommes à la 13^e édition. C'est un festival qui rencontre un succès de plus en plus croissant, puisqu'en 2014 c'était 65 000 festivaliers, en 2015 / 70 000 et en 2016 / 80 000. Souhaitons bonne chance pour l'édition 2017 qui se tiendra du 31 mars au 2 avril 2017. Des manifestations auront lieu également dans le 3^e arrondissement. Cette année il y aura un focus qui sera mis sur les œuvres d'Agatha Christie que tout le monde connaît, bien évidemment. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 – 25461 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés "Scènes découvertes", "Scène de Musiques Actuelles" et "Scènes de proximité", dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création, pour un montant global de 499 000 euros sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturelle et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre

J. MALESKI rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit d'une demande de subvention pour une structure que nous connaissons bien dans le 3^e arrondissement, qui est le Théâtre des Asphodèles. Le Théâtre nous demande une subvention dans le cadre de cette ligne budgétaire pour un montant de 20 000 €. Scène de proximité comme le dit M. l'Adjoint à la Culture de la Ville de Lyon. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – 25394 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2016-2017 - Signature de conventions avec ces associations

A. ACHACHE rapporteur, donne lecture du dossier : « A l'image de mon collègue M. BENHAYOUN, je me félicite de ce rapport par avance. Il s'agit là des subventions à nos clubs sportifs du 3^e arrondissement, qui nous sont chers. Je ne vais pas vous repasser l'ensemble de la liste, simplement vous dire et vous préciser que comme l'année dernière la Ville a réussi en faisant un gros effort à ne pas diminuer aucune des subventions. Il y a même deux ou trois augmentations pour le 3^e à l'image du Lyon Boxing United, qui a, au regard de ses excellents résultats sportifs et sociaux, obtenu que sa subvention passe de 7 000 € à 8 000 €. Pour ceux qui auront l'œil et qui auront parcouru l'ensemble les associations, il y en a une seule qui a disparu, les Panthères de Lyon, simplement parce que leur siège social a changé et vous les retrouvez dans la ligne du 7^e arrondissement. »

P. HEMON : « Quelques mots, mais pas de souci pour voter les délibérations des dossiers qui relèvent du 3^e arrondissement, ceux que nous votons ce soir. Juste une remarque pour dire que dans la liste nous voyons que le LOU Association voit sa subvention augmenter de 10%. Nous pensons qu'en période de resserrement des crédits, voire de contraintes, ce n'est pas logique, contrairement à beaucoup d'associations qui ont des baisses d'une moyenne de 6%. Nous voyons aussi que nous continuons à subventionner l'OL Association alors qu'ils sont installés maintenant à Décines. Dans le 7^e arrondissement il est proposé de voter une subvention de 320 000 € que demande le Président de l'Olympique Lyonnais pour la restitution des terrains de Gerland. Cela ne nous plait pas. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 – 25477 - Lyon 3e - Mise à disposition à titre gratuit par la Métropole de Lyon au profit de la Ville de Lyon d'une partie de la place Ferrandière, pour la réalisation d'un jardin partagé – EI 53 061

L. BRIATTE rapporteur, donne lecture du dossier : « Effectivement sous l'impulsion du conseil de quartier Vilette Paul-Bert et né un projet de jardin partagé. Ce sera le 4^e dans le 3^e arrondissement et bien nous soutenons fortement cette initiative puisqu'elle permet non seulement de créer le maintien de la nature en ville mais aussi de favoriser l'éducation des pratiques collaboratives de jardinage et ce, de façon conviviale puisque ces lieux sont véritablement, via l'association gestionnaire, des occasions de rencontres et de renforcement du lien social entre les habitants. Dans le cadre de la place Ferrandière, comme il s'agit d'un terrain de la Métropole de Lyon, une demande de convention a été faite il y a plusieurs mois et a donc abouti, ce qui permettra la mise à disposition gratuite de ce terrain pour la future association gestionnaire. C'est un terrain qui est estimé pour le moment, à au moins une centaine de m². Cette convention est prévue pour une durée de 5 ans. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. PHILIP : « M. PEISER, vous souhaitiez présenter les trois rapports à la suite. Nous les voterons ensuite un par un. »

20 – 25418 - Lancement de l'opération n° 60026850 "Rénovation des lanternes obsolètes" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 1 100 000 euros

L. PEISER rapporteur, donne lecture du dossier : « Les trois délibérations qui sont soumises à votre approbation, concernent la rénovation de l'éclairage public de la Ville de Lyon. Pourquoi trois délibérations ? Parce qu'en fait l'espace concerné par ces rénovations ne sont pas les mêmes. Dans la première délibération, il s'agit de la rénovation de l'éclairage public sur voirie (maintenant nous connaissons les différents types d'espaces publics), un programme de modernisation. La deuxième délibération concerne la rénovation de l'éclairage public dit d'ambiance, éclairages publics qui sont sur les places publiques. La troisième délibération concerne la rénovation de l'éclairage public sous les ouvrages ferroviaires, donc sous la voie ferrée. Concernant la première délibération, il s'agit du changement de 1500 lanternes. Dans le 3^e arrondissement ce sont 340 lanternes qui sont concernées, un peu partout, je pourrais vous communiquer les endroits si vous le souhaitez, mais en fait plusieurs rues sont concernées. Pour l'éclairage public dit d'ambiance sur les places, au-delà des effets d'économie recherchée, il y a aussi le confort visuel avec une meilleure mise en valeur des places. Pour le 3^e arrondissement, les places concernées sont les places Sainte Anne, Rouget de l'Isle et Francfort. Ce sont ces trois places qui vont faire l'objet d'une rénovation de leur éclairage. Concernant la rénovation de l'éclairage public sous les trémies ferroviaires, c'est une rénovation plus-plus, car il s'agit là, d'avantage de mettre en valeur le passage sous ces trémies avec tout un jeu de lumière. Cela rentre dans le cadre du plan lumière de la Ville de Lyon. Pour le 3^e arrondissement, nous sommes concernés par quatre passages, le passage du cours Lafayette sous la voie ferrée, qui lui sera traité dans le cadre du projet C3, le passage Pompidou, traité dans le cadre de la rénovation de la gare de la Part-Dieu. Reste le passage de la rue Paul Bert et le passage de la rue Félix Faure : ce sont ces deux passages-là qui sont soumis à cette délibération. Si tout se passe bien, nous devrions avoir l'ensemble de l'éclairage des trémies, refaits dans les années futures. »

F. CHEVALLIER : « J'ai une question concernant la trémie rue Paul Bert. Puisqu'il va y avoir des aménagements cyclables qui vont être faits dans la cadre du projet Part-Dieu, est-ce que cela va se faire de façon concomitante ou pas ? Cela pourrait permettre de bien mettre en valeur ce passage ? »

L. PEISER : « Je pense que les agendas ne seront pas les mêmes et que nous n'allons pas les faire coordonner. Cela fait plusieurs années qu'avec le Maire nous essayons d'avoir ces rénovations d'éclairage public sous les deux trémies, elles sont budgétées, l'idée est qu'elles se fassent. Bien évidemment c'est un élément à prendre en compte dans les aspects techniques d'éclairage. Mais là-dessus je fais entièrement confiance aux techniciens de la Ville de Lyon. Sur ces deux trémies, cela va se passer en deux temps. En 2017, une étude sera faite de mise en lumière, c'est une société qui va travailler sur le style d'ambiance nous voulons donner, un projet quasi artistique. La mise en œuvre s'effectuera en 2018. Concernant les calendriers des réaménagements de voirie sous la rue Paul Bert, je n'ai pas d'information particulière. Je pense que nous avons l'argent, nous ferons le projet. C'est un peu radical comme approche mais par les temps qui courent je pense qu'il faut être pragmatique. »

F. CHEVALLIER : « Je disais jute cela, non pas pour retarder quoique ce soit, j'entends bien ce qui est dit. Peut-être cela pourra coïncider dans le calendrier puisque je crois que ces aménagements seront faits au moment où ils vont fermer la rue Pompidou. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 – 25417 - Lancement de l'opération n° 60026851 "Rénovation des lanternes d'éclairage d'ambiance, le long des voiries" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 250 000 euros

L. PEISER rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

22 – 25416 - Lancement de l'opération n° 60026852 "Rénovation et amélioration de l'ambiance lumineuse des ponts-rails Felix Faure et Paul Bert dans le 3e arrondissement et Emeraudes dans le 6e arrondissement" - Affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 20013, pour un montant de 350 000 euros

L. PEISER rapporteur, donne lecture du dossier.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

23 – 25372 - Poursuite de l'opération n° 60021829 "Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020" et affectation complémentaire de l'AP 2015-7, programme 20020.

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Il s'agit de rapports que nous avons l'habitude de voter pour de petits travaux qui concernent pour le 3^e arrondissement, des remplacements de menuiseries à l'école Painlevé, la crèche Boileau et l'école élémentaire Louise. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

24 – 25640 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2017

C. PANASSIER rapporteur, donne lecture du dossier : « Le dernier rapport concerne un ensemble de travaux conduits par la Ville de Lyon sur des équipements sportifs comme la patinoire, les piscines, la Halle des Sports ou bien culturels, la bibliothèque, l'Auditorium, la Bourse du Travail. Des équipements de petite enfance et de nombreuses écoles du 3^e arrondissement vont aussi bénéficier de petites interventions. Ce sont des rapports sur lesquels nous ne nous éternisons pas mais qui dans le quotidien des gens, sont très importants. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses.

M.PHILIP : « Je voudrais avant que nous nous quittions, vous rappeler que nous avons rendez-vous demain à 19h30, pour les vœux en présence de Gérard COLLOMB, aux Halles de Lyon Paul Bocuse.

Les prochaines dates des conseils d'arrondissement :

- Mardi 14 mars à 19h00
- Mardi 16 mai à 19h00
- Mardi 20 juin à 18h00 (CA avec CICA).

Je vous souhaite à nouveau une bonne année et j'y ajoute une bonne soirée. »

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h00.
